

## Suppression de la préretraite-solidarité : 400 chômeurs en plus !?

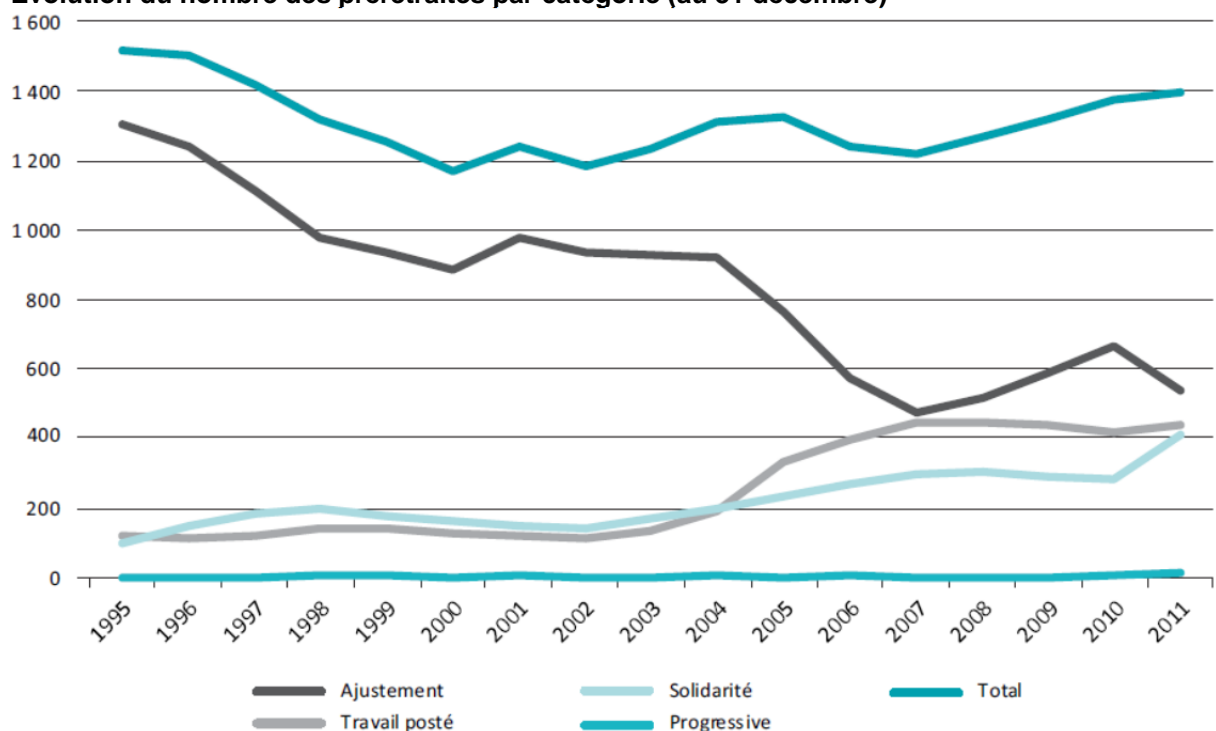
Lors de la présentation des mesures de consolidation budgétaire dans l'intérêt du rétablissement progressif de l'équilibre des finances publiques à partir de l'année 2013 en date du 6 novembre 2012, le ministre des Finances a notamment annoncé la suppression de la préretraite-solidarité.

Sans préjudice d'une analyse critique de l'ensemble des mesures proposées dans les semaines à venir, la Chambre des salariés tient d'ores et déjà à prononcer son profond désaccord avec la suppression de la préretraite-solidarité qui constitue aussi bien un instrument social qu'un instrument important de la politique de l'emploi.

Rappelons que le bénéfice de la préretraite-solidarité est réservé aux salariés âgés de cinquante-sept ans accomplis au moins. En plus, ils doivent remplir les conditions pour avoir droit à une pension de vieillesse (anticipée) dans les trois ans suivant le début de la préretraite.

L'employeur, de son côté, doit compenser le départ en préretraite-solidarité par l'embauche, via contrat de travail à durée indéterminée ou contrat d'apprentissage, d'un demandeur d'emploi sans emploi ou d'un salarié/apprenti provenant d'une entreprise confrontée à des difficultés structurelles et exposé au risque d'un licenciement.

**Evolution du nombre des préretraites par catégorie (au 31 décembre)**



Source : IGSS, Aperçus, septembre 2012

Au vu des données de l'IGSS (cf. graphique précédent), à peu près 400 personnes bénéficient d'une préretraite-solidarité au 31 décembre 2011 ; cela veut dire également que 400 embauches compensatrices ont eu lieu.

Sans ces embauches compensatrices, 400 personnes de plus se trouveraient donc potentiellement au chômage.

Au vu du taux de chômage particulièrement élevé des jeunes ainsi que des problèmes des personnes âgées de plus de 50 ans pour retrouver un emploi, la suppression de la préretraite solidarité paraît absolument inappropriée, le tout pour économiser moins de 15 millions d'euros.